

Nous aurons l'occasion de revenir à la Société de Natation dans la biographie que nous consacrerons à l'une de ses chevilles ouvrières, Loulou Collart.

Clôtuons aujourd'hui ce chapitre, en mentionnant la lettre que Nicolas Schneider, de 1867 à 1902 commissaire de police, adressa le 26/5/1878 au Conseil Échevinal et dans laquelle ce zélé défenseur de la morale publique demandait que l'établissement du Grand fût soustrait aux regards des passants par l'érection d'une cloison telle qu'elle existait du temps de la garnison.⁸⁾

Le 29/12/1869 le roi grand-duc nomma Mersch-Wittenauer bourgmestre de la ville de Luxembourg. En cette qualité Jean Mersch ne réussit pas non plus à vaincre les innombrables obstacles qui s'opposaient à la réalisation de ses projets, dont l'abattoir n'était pas le moindre. Dire que cet établissement de première utilité n'ouvrit ses portes qu'en 1876!⁹⁾

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le relever (fasc. XI, p. 17), les vues de nos édiles différaient dans la question de la translation des foires à l'intérieur de la ville. Adversaire de cette solution, dès le début (1863), Mersch eut la satisfaction de voir son opinion prévaloir après avoir fait, le 9/12/1871, un exposé dont nous retiendrons ce qui suit: «... Suivant un relevé dressé par la Chambre de Commerce des résultats des foires aux bestiaux (1866-1870), la valeur du bétail vendu sur les foires de tout le Grand-Duché était d'environ 7.800.000 Fr., tandis que pour les foires de la ville seule de Luxembourg, cette valeur a atteint le chiffre de 3 millions de Fr.». Le bourgmestre attribue ce résultat favorable à la beauté de l'emplacement des foires (les glacis), à la situation centrale de la ville vers laquelle rayonnent toutes les lignes de chemins de fer et enfin aux frontières ouvertes permettant à nos voisins de venir s'approvisionner chez nous. Déplacer donc les foires ce serait les resserrer dans des emplacements insuffisants et amener leur perte. «Les transactions sur une grande échelle qui se font sur les foires aux bestiaux profitent toujours au commerce de détail de l'intérieur de la ville, surtout depuis l'ouverture de quatre percées nouvelles donnant accès à la ville.*) Si ces transactions sont gênées, elles déclineront.» La question fut encore une fois soulevée le 21/2/1872; mais l'échevin N. Martha ayant, lui aussi, relevé l'opposition du gouvernement, «il fut passé outre sans autre observation.»¹⁰⁾

Les hostilités qui éclatèrent en juillet 1870 tout près de la frontière luxembourgeoise laissaient les dirigeants de notre pays pleins d'appréhensions; celles-ci ne s'apaisèrent qu'après que les deux nations belligérantes eurent donné l'assurance de respecter la neutralité du Grand-Duché. A la suite de ces déclarations, le bourgmestre Mersch et ses échevins firent afficher le 18 juillet une proclamation par laquelle leurs concitoyens étaient priés de s'abstenir «de toutes démonstrations, de toutes manifestations, de tous cris qui pourraient paraître séditieux ..., d'éviter et de faire éviter tout ce qui pourrait compromettre le salut du pays.»^{10bis)}

Deux jours plus tard, Jean Mersch contresigna l'appel que le «Comité Central de Secours aux Blessés Militaires» lança aux habitants du pays. Cet

*) Cf. au t. II de la «Baugeschichte» de J.P. Koltz, les plans superposés de la ville et de la forteresse par Jules Mersch et J.P. Koltz, qui font notamment ressortir l'avantage du raccourcissement par l'Avenue de la Porte-Neuve.